

# R A P P O R T D ' A C T I V I T É

2 0 2 3

## L'ÉDITO

Le mot de Monsieur ROLIN,  
DIRECTEUR DE LA CRP RATP



Une fois n'est pas coutume, je commencerai cet édito en renvoyant chacun(e) à la lecture du mot de notre président de Conseil d'Administration, article aux accents encourageants pour notre régime malgré les évolutions en cours, pas forcément toujours enthousiasmantes, et que vous trouverez quelques pages plus loin dans ce rapport. Il est rédigé par celui qui nous fait l'honneur d'être le nouveau président du Conseil d'Administration de la CRP RATP : Benjamin Maurice. Merci à lui d'avoir bien voulu accepter cette fonction - purement honorifique - et de représenter, voire de défendre ce régime quand cela peut s'avérer nécessaire, la vérité n'appartenant jamais à un seul pouvoir.

Qu'il me soit permis aussi de saluer l'arrivée fin 2023 d'une nouvelle Directrice Comptable et Financière,

Valérie Barbier, qui aura, entre autres occupations, celle de réussir l'intégration financière du régime au régime général ou encore d'appréhender au-mieux les composantes financières d'une ouverture à la concurrence du régime aux contours non encore écrits à l'heure de cet édito.

Effet de miroir oblige, ces arrivées traduisent aussi des départs : celui de Laurent Caussat, président du Conseil d'Administration de la CRP RATP, à qui je souhaite rendre hommage pour son action et son humanité pendant ces presque six années consacrées à notre modeste régime.

Celui aussi d'Yves Guenon, Directeur Comptable et financier discret mais vertueux de la caisse pendant plus de sept ans.

Celui enfin de Vincent Lajoanie, juriste pendant près de 15 ans de notre organisme : il a été un des symboles de cette caisse pendant très longtemps, comme beaucoup d'agents présents depuis des années en son sein : pas forcément infaillibles (mais qui l'est ?), ni omniscients mais ô combien fidèles à cette caisse, ô combien investis dans sa juste représentation voire sa juste défense si besoin, ô combien conscients de la complexité légistique parfois inutile de ce régime et pourtant accumulée au fil des années.

Pour leur rappeler qu'ils ne seront pas oubliés, je me permettrai de reprendre une belle phrase de Paolo Cognetti : « C'est dans le souvenir que se trouve le plus beau refuge ».

Et puisque l'heure est aux citations, je conclurai cet édito en citant un écrivain et poète : « Le cheminot défend le cheminot. L'homme se préoccupe de l'homme. L'Humanisme est un syndicalisme comme un autre » (Sylvain Tesson).

# SOMMAIRE

<b>La gouvernance et l'organisation</b> <b>10</b>	Le mot du Président du Conseil d'Administration	12	Le Conseil d'Administration	14
	La tutelle administrative	16	Les services de la CRP RATP	17

<b>Les faits marquants en 2023</b> <b>18</b>	Les actions de communication	20	Les projets informatiques	23	Les marchés publics	24
	Le plan de lutte contre la fraude	25	La réforme des retraites 2023	26	Les indicateurs et le budget de la COG	28

Les pensions du régime spécial	32	Focus réformés	37	<b>Les données démographiques</b>	<b>30</b>
Les pensions de réversion du régime spécial	38	Les pensions de coordination et de retraite complémentaire	39	Les perspectives du régime	41

<b>Annexes financières</b> <b>42</b>	Trésorerie du régime en 2023	44	Certification des comptes	45
---	------------------------------	----	---------------------------	----

# QUELQUES CHIFFRES CLÉS

## GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service production et relation Client répond aux demandes des affiliés actifs et retraités.



**99,5 %**

des droits à pension ont été liquidés dans les délais requis.



✓ L'accueil téléphonique

**29 918**  
appels entrants



**93,1%**  
d'appels aboutis



**10 097**  
courriels reçus

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



✓ La collecte de déchets

**302** kilos  
de papiers et cartons

**5 524**  
bouteilles en plastique

Le recyclage de nos déchets a permis de sauvegarder :



**8 266** litres d'eau



**17** arbres



✓ La consommation d'énergie

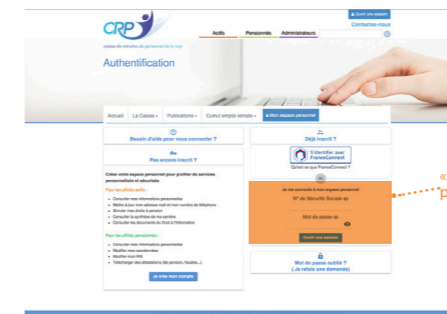
**- 21,4 %**  
par rapport à 2019

# QUELQUES CHIFFRES CLÉS

## SITE INTERNET

**359 318**  
connexions au site en 2023

**+ 18 %** par rapport à 2022



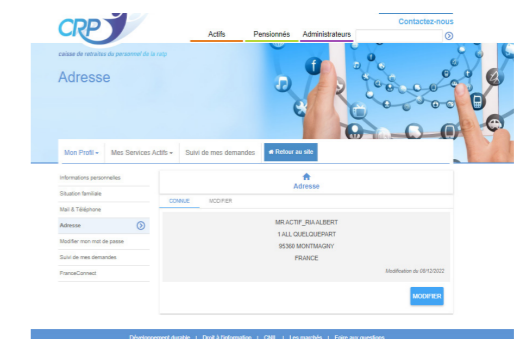
« mon espace personnel »



**31 762**  
affiliés se sont connectés au moins une fois à leur compte personnel durant l'année

**+ 5 %** par rapport à 2022

## NOS SERVICES EN LIGNE



**41,7 %**  
de modification d'adresse postale en ligne



**78,8 %**  
de nos affiliés actifs proches de la retraite ont pris rendez-vous en ligne

## CHIFFRES CLÉS DE L'INTER-RÉGIMES

### COMPTE RETRAITE SUR INFO-RETRAITE.FR



**34 702**

assurés affiliés à la CRP RATP ont un compte retraite sur info-retraite.fr

✓ Les services en ligne utilisés par nos affiliés

**299**

demandes de retraites ont été créées



**99**  
demandes de rectification de carrière ont été déposées



**156**  
suivis de demandes de pensions de réversion



## CHIFFRES CLÉS DE L'INTER-RÉGIMES

### LE SITE INFO-RETRAITE

a reçu 55,2 millions de visiteurs.



✓ Les services en ligne  
**25,5 millions**  
d'estimations



réalisées sur "Mon estimation retraite" soit  
**+ 60 %** par rapport à 2022

✓ Les demandes en ligne

**503 000**  
demandes de retraite ont été déposées sur le service en ligne



**110 000**  
demandes de de réversion en ligne  
**+ 14,5%** par rapport à 2022

✓ L'application mobile



3,2 millions de téléchargements de l'appli en 2023  
soit une évolution de **+ 65,8 %**

**+ 53 % de consultations** des documents en ligne (attestations fiscales, de paiement...) par rapport à 2022

# La gouvernance et l'organisation

**10**

Le mot du  
Président  
du Conseil  
d'Administration

**12**

Le Conseil  
d'Administration

**14**

La tutelle  
administrative

**16**

Les services de la  
CRP RATP

**17**

# LE MOT DU PRÉSIDENT

## Entretien avec Monsieur MAURICE,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



La qualité de service fournie par notre organisme est unanimement reconnue par les affiliés actifs et retraités, ce qui témoigne de la solidité de la CRP RATP sur ses fondamentaux.

C'est dans ce contexte que je prends mes fonctions avec une grande sérénité compte tenu de l'excellent état dans lequel je trouve notre caisse.

Je tiens également à souligner la relation de confiance et d'exigence que nous entretenons avec les administrations de tutelle, et le contrôle général économique et financier.

L'année 2023 restera particulière en raison de deux événements majeurs : la réforme des retraites et l'aménagement du calendrier d'ouverture à la concurrence des bus en Île-de-France.

Ces changements – et notamment le premier – auront un impact significatif sur notre activité avec des implications multiples sur les plans financier, juridique, démographique, technique et informatique.

Dans cette perspective, je souhaite affirmer ma pleine confiance dans la capacité de la CRP RATP à relever ces défis avec succès.

Notre caisse dispose en effet d'une

expertise solide et d'une équipe dévouée, prête à s'adapter et à innover pour répondre aux nouveaux enjeux.

Elle a su par le passé faire face à des situations complexes en ensortant renforcée.

Forts de cette expérience et de cette détermination, je suis convaincu que nous saurons avancer avec succès durant ces périodes de transition pour parvenir à bonne destination.

Nous devons faire preuve de réactivité, d'anticipation et d'esprit de collaboration pour saisir les opportunités et surmonter les obstacles.

En cultivant l'esprit d'innovation et en restant fidèles à nos valeurs fondamentales, nous serons en mesure

de consolider notre position et de continuer à offrir un service de qualité à nos affiliés.

Je suis très honoré de prendre part à ces nouveaux défis. Ensemble, nous allons écrire un nouveau chapitre de l'histoire de la CRP RATP en continuant à défendre avec détermination les intérêts de nos affiliés et pensionnés.

Ensemble, nous sommes prêts à écrire un nouveau chapitre de l'histoire de la CRP RATP, dans lequel nous continuerons à défendre avec détermination les intérêts de nos affiliés et à contribuer au bien-être de notre caisse.



### QUELQUES MOTS SUR BENJAMIN MAURICE :

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS), BENJAMIN MAURICE A NOTAMMENT ÉTÉ DIRECTEUR DU CABINET D'OLIVIER DUSSOPT, MINISTRE DU TRAVAIL, DU PLEIN-EMPLOI ET DE L'INSERTION, APRÈS AVOIR ÉTÉ LE CONSEILLER SOCIAL D'ELISABETH BORNE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

BENJAMIN MAURICE A ÉTÉ NOMMÉ LE 2 NOVEMBRE 2023 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP.

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS ACTIFS SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2022

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Arnaud MOCQUELET	Monsieur Pascal KIES
CGT	Monsieur Stéphane CHOULY	Monsieur John BORGES
CGT	Monsieur Sylvain GILIBERT	Madame Laura CHERNAÏ
CGT	Monsieur Sébastien LESGENT	Monsieur Fabrice NOURRY
CGT	Madame Véronique HALLAY	Monsieur David CLARUS
CGT	Madame Karima KHELIFA	Madame Eloïse GIVELET
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Monsieur Stéphane BIDAUD
UNSA	Monsieur Marc GALLIOT	Madame Elisabeth CORREIA
UNSA	Monsieur Tarik ALLALOUCHE	Monsieur Laurent DUMICZ
CFE-CGC	Madame Catherine LE CORRE	Madame Viviane HOLC

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS RETRAITÉS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Guillaume LERENDU	Madame Lysiane LE MIGNON
LISTE D'ENTENTE CFE-CGC/UNSA	Monsieur Jean-Marc GRISONI	Monsieur Jean-Claude THOMAS

→ LES REPRÉSENTANTS DE LA RATP SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 30 JANVIER 2023

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
	Monsieur Kamel ADROUCHE	Monsieur Frédéric CHAZAL
	Madame Marie CHEVREUL	Monsieur Josué CHARRON
	Monsieur Anne-Cécile MARTINIAK	Madame Mélanie DETIENNE-DERISBOURG
	Monsieur Marc PONCELIE	Madame Séverine DUCRET
	Monsieur Sandrine LEPAGE	Madame Aurélie LEVI
	Madame Nadège GAUTIER	Madame Pascale VINCHON
	Monsieur Éric GAVERINI	Madame Gaëlle DESPAS
	Madame Florence LEMOINE	Madame Audrey DOUINE
	Madame Christine MERCKAERT	Madame Sylvie FREDON BONNAFE
	Monsieur Ludovic RANDON	Monsieur Bruno GAUDRY
	Madame Marie-Agnès BOURJOT VILCOQ	Madame Elisa SOTO

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMMISSIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A POUR MISSIONS DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

## CINQ RÉUNIONS CETTE ANNÉE

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois dans l'année. Par ailleurs, il a désigné en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

→ La commission économique et financière

Deux réunions se sont tenues.

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

→ La commission juridique

Une réunion en 2023

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.

## QUATRE COMMISSIONS

→ La commission de recours amiable

Trois réunions en 2023.

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

→ La commission des marchés

Quatre réunions cette année.

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.



# LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N° 2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.



## LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement :

Monsieur Marco GERACI a remplacé Monsieur Alexis PITON, en septembre 2022, pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté Industrielle et Numérique, Mesdames Caroline DROUIN, Laurianne HAMON et Monsieur Thibaud

PERON pour le ministère chargé des Solidarités et de la Santé.

→ La mission de Contrôle Général économique et financier a été assurée par Madame Viviane SILO.

## LE MINISTÈRE INVITÉ AUX INSTANCES

Le ministère de la transition écologique et solidaire chargé des Transports reste invité aux instances de la CRP RATP.

# L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



Le nombre de salariés présents à la caisse au 31 décembre 2023, en Équivalence Temps Plein (ETP) est de : 40,05.

# Les faits marquants en 2023

**18**

Les actions de communication

**20**

Les projets informatiques

**23**

Les marchés publics

**24**

Le plan de lutte contre la fraude

**25**

La réforme 2023

**26**

Les indicateurs et le budget de la COG

**28**

# LES ACTIONS DE COMMUNICATION

## Enquête de satisfaction

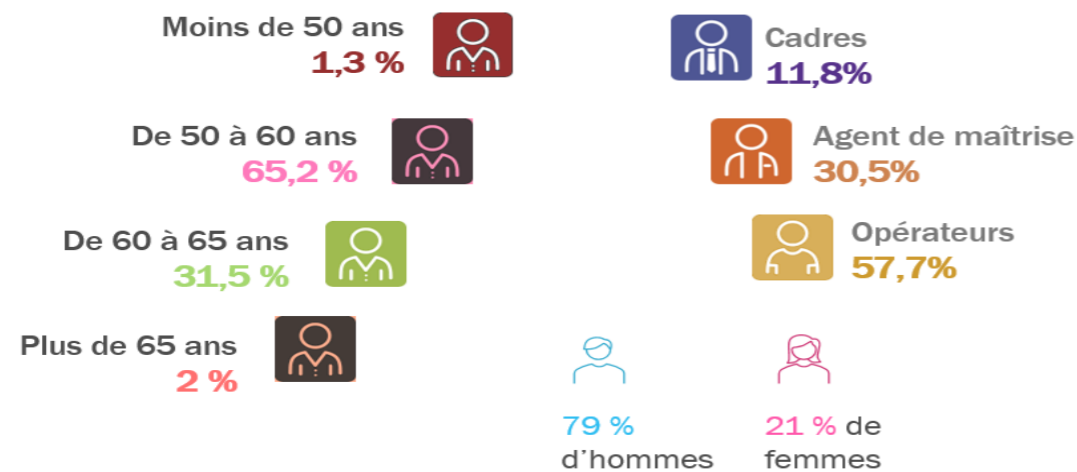
Pour la seconde année consécutive, la CRP RATP a mené une enquête de satisfaction commune auprès de ses affiliés actifs et pensionnés afin de mesurer leur satisfaction vis-à-vis des services mis à disposition par leur caisse de retraites.

Cette dernière permet d'examiner les différents moyens de contact utilisés par les affiliés avec la caisse, d'évaluer la satisfaction à l'égard du service téléphonique, des rendez-vous individuels, des e-mails, du courrier postal et du site internet.

Les résultats de cette enquête permettent d'analyser le taux de réutilisation de tous les canaux de communication de la CRP RATP.

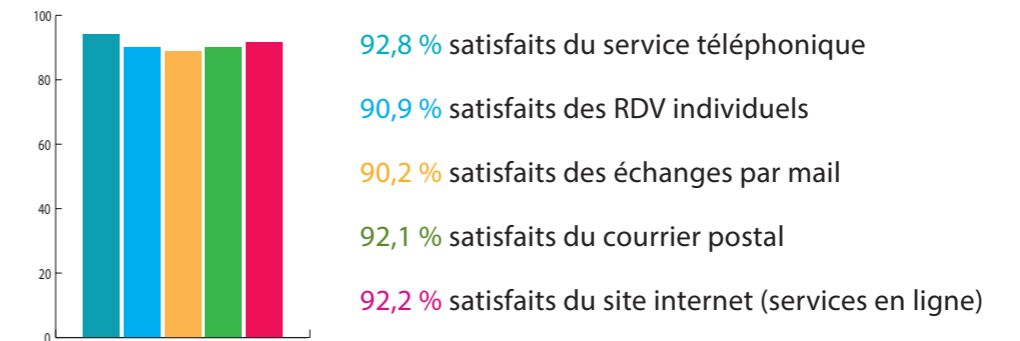
Les objectifs premiers de la réalisation de cette enquête sont d'évaluer la satisfaction générale à l'égard de tous les services proposés par la caisse, mais aussi d'identifier les besoins et attentes de ses affiliés.

Les suggestions identifiées au travers des "verbatim" de nos affiliés rejoignent celles qui ont été prises en compte lors de la dernière enquête, et seront pour certaines, réalisées au travers de notre projet de refonte de notre site internet.



# LES ACTIONS DE COMMUNICATION

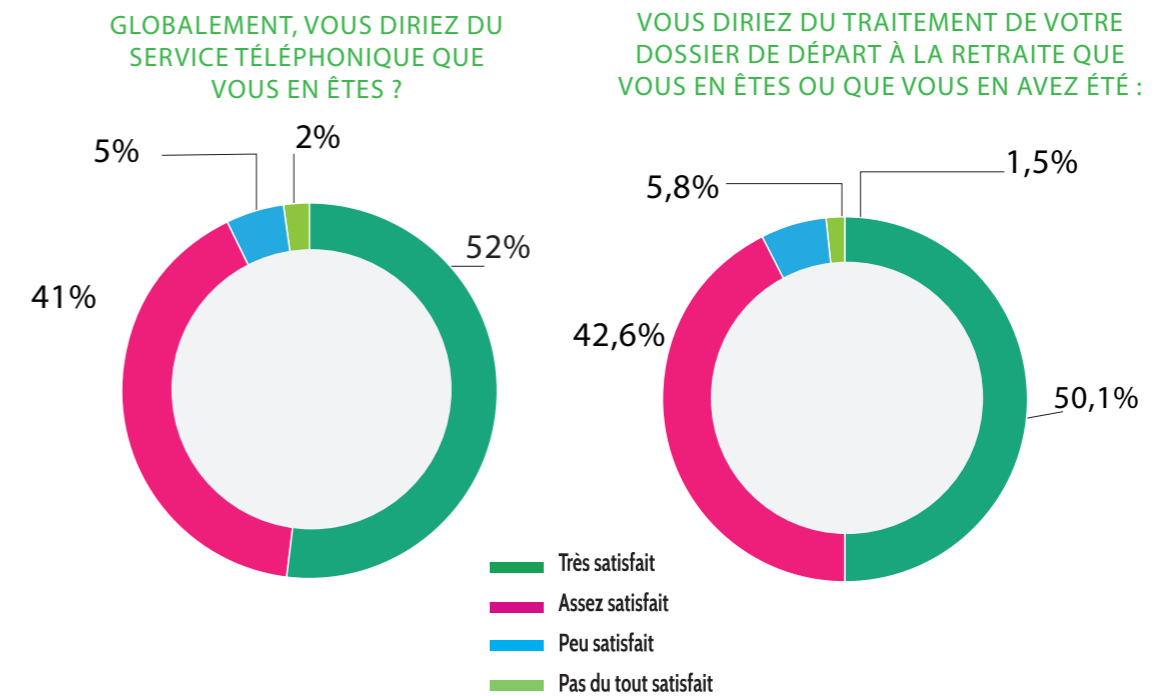
## 92,7 % SATISFAITS DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA CAISSE



## LE TAUX DE RÉITÉRATION SUR L'ENSEMBLE DES MODES DE CONTACT

**84,4% d'affiliés**  
n'ayant pas relancé  
la Caisse

**8,4% d'affiliés**  
déclarant avoir relancé au  
moins 2 fois la caisse



# LES ACTIONS DE COMMUNICATION

## Les réunions d'information affiliés

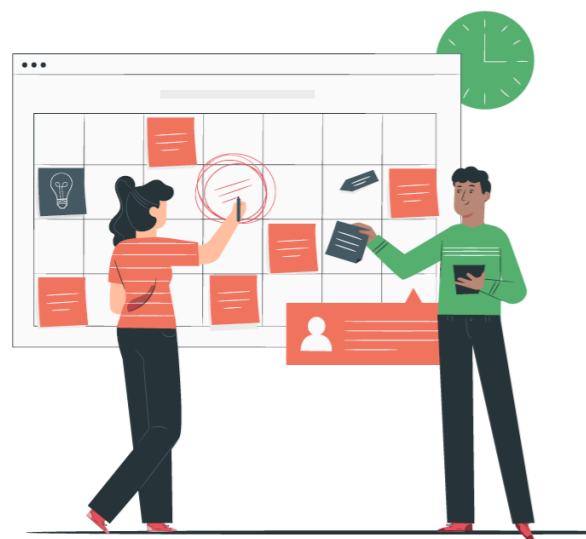
Comme c'est le cas chaque année, la CRP RATP a organisé ses traditionnelles réunions d'information.

Les affiliés actifs sont invités à participer à ces séances en fonction de la date à laquelle ils ont ouvert leurs droits (soit pour l'année en cours, soit pour l'année suivante), généralement vers la fin du mois d'août.

Les inscriptions se réalisent aisément en ligne, via l'espace personnel, réservé aux "RIA".

Généralement, ces rencontres ont lieu de fin septembre à mi-décembre.

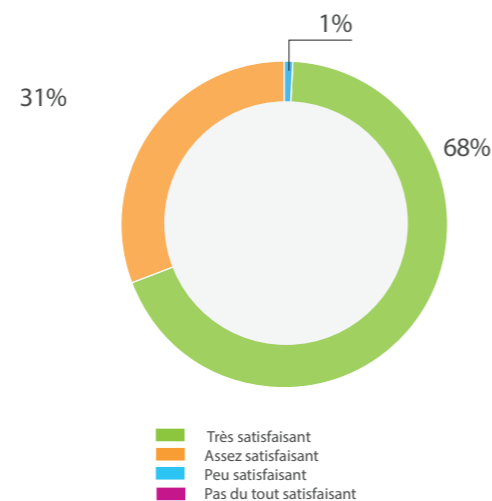
Ces sessions d'information constituent des rendez-vous collectifs où sont partagées des données d'ordre général. Cependant, les agents souhaitant des conseils plus personnalisés peuvent prendre rendez-vous individuellement avec l'un de nos conseillers retraite, directement dans leur espace personnel.



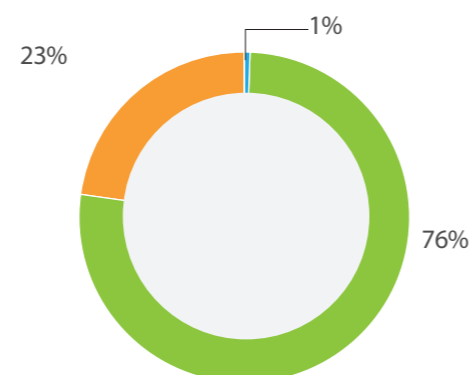
À la clôture de chaque réunion, tous les participants se voient remettre un questionnaire afin d'évaluer leur expérience et de recueillir leurs suggestions pour améliorer les futures éditions.

La satisfaction des participants a été évaluée sur :

### Le contenu de la réunion



### Son organisation



# REFONTE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DE LA CAISSE

Confrontée au vieillissement et à un risque d'obsolescence de son infrastructure informatique, la CRP RATP a souhaité fin 2022 engager un projet ambitieux de refonte de l'ensemble des composantes techniques de son système d'information.

Ce projet avait notamment pour objet :

- L'amélioration des performances ;
- Le remplacement du réseau ;
- Le remplacement des serveurs ;
- Le remplacement du stockage ;
- Le renouvellement des composants de sécurité des systèmes d'information ;
- La continuité de service au travers de la mise en place d'un PCA/PRA ;
- L'allègement des dispositifs de pilotage, d'exploitation et d'administration ;
- La génération de rapports et de tableau de bord automatisés.

Le périmètre de l'appel d'offre lancé à l'automne 2022 comprenait ainsi pour l'essentiel :

- La fourniture et la mise en œuvre de matériels permettant de faire fonctionner le système d'information de la CRP RATP sur le site principal et sur le site de repli ;
- La fourniture d'une prestation d'installation, de configuration et de migration des solutions actuellement en place avec les applications et les périphériques associés ;
- La fourniture de services de maintenance sur l'infrastructure déployée ;
- La sécurisation du système d'information dans son ensemble.

Ce marché a été attribué à la société Acensi.

Il a été mis en œuvre en majeure partie sur l'ensemble de l'année 2023, le delta devant être finalisé en 2024.

Au travers de ce projet, l'ambition de la CRP RATP était aussi de poser les bases d'une stratégie des systèmes d'exploitation internes à long terme qui permette une gestion optimisée de l'évolution du système d'information pour répondre au mieux aux objectifs de délivrance des services attendus pour les cinq prochaines années minimum : réforme des retraites de 2023, ouverture à la concurrence, mise en œuvre de la DSN (déclaration en ligne obligatoire pour transmettre les informations relatives aux salariés vers les organismes de protection sociale) puis du RGCU, migration du Système d'Information selon différentes options possibles, etc...

Même s'il n'est pas complètement finalisé début 2024, ce projet a été mis en œuvre avec succès pour l'essentiel par la CRP RATP et son prestataire.

# LES MARCHÉS PUBLICS

## PROCÉDURE ADAPTÉE

### Contrats d'assurance

Cette mise en concurrence a été réalisée dans le cadre d'un groupement de commande avec la CAVIMAC.

Le marché ayant pour objet de répondre aux besoins des deux organismes en ce qui concerne des prestations d'assurance, a été passé, en 2022 et a été rendu infructueux.

De ce fait, un avenant au marché initial a été signé pour proroger le contrat existant pour l'année 2023.

Il comprend 4 lots :

- Le lot 1 : Assurance "Incendie- Divers dommages aux biens et risques annexes, a été attribué à la société SMACL ASSURANCE.
- Le lot 2 : Assurance "responsabilité civile" a également été attribué à la société SMACL ASSURANCE.
- Le lot 3 : Assurance "Flotte automobile" n'a pas été attribué.
- Le lot 4: Assurance "Responsabilité personnelle des Dirigeants" a été rendu infructueux.

## APPELS D'OFFRES

### Prestations pour l'entretien et le nettoyage des locaux de la CRP RATP

Ce marché avait pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie de la CRP RATP.

Le marché a été attribué à la société CHALLANCIN.

### Prestations actuarielles

Ce marché a pour objet la fourniture de prestations dans le cadre de l'assistance actuarielle de la CRP RATP.

Le marché a été attribué à la société GALEA & ASSOCIES.

### Séparation des modules HR de liquidation et de calcul de paie des pensions.

Le présent marché a pour objet la fourniture de prestations dans la cadre de la séparation des modules HR de liquidation et de calcul des pensions.

Au regard des évolutions fonctionnelles et réglementaires imposées à venir (RGCU, ouverture à la concurrence, augmentation de l'âge de départ en retraite voire futures réformes de retraite), la CRP RATP a jugé nécessaire voire crucial de modifier sa façon de faire afin de faciliter leur intégration.

Ce projet a été attribué à la société ICRHnet et sera mené en 2024.

# LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

En 2023, le dispositif de lutte contre la fraude a permis d'éviter des paiements à tort pour un montant global d'environ 9,5 millions d'euros (hors campagne cumul emploi-retraite lancée tardivement et pour laquelle les résultats ne sont pas encore définitifs) pour un objectif fixé à 2,1 millions d'€ pour 2023.

Campagnes	Echantillon	Pensions bloquées	% de risque sur échantillon	Montants des fraudes évitées	Poids des montants sur l'ensemble
CERTIFICATS D'EXISTENCE	1 000	34	3,40 %	7 673 167,33 €	80,82 %
CUMUL EMPLOI RETRAITE	-	-	-	-	0,00 %
RÉVERSION	199	23	11,56 %	171 669,71 €	1,81 %
MCE	676	14	2,07%	140 835,99 €	1,48 %
SUSPICION DE FRAUDES	5	4	80,00 %	1 508 630,14 €	15,89 %
TOTAL	1880	75	3,99 %	9 494 303	100 %

Malgré la diminution de l'échantillon et des blocages de pensions sur la campagne certificats d'existence, le montant des préjudices évités a augmenté d'environ 7% avec un montant moyen de préjudice de 225 681€ en 2023 contre 126 095 € en 2022.

Sur la campagne réversion, le volume de pensions bloquées est resté relativement stable malgré la diminution de l'échantillon de dossiers contrôlés. En revanche, le montant des préjudices évités a fortement diminué (- 5,8 millions d'euros environ) avec un montant moyen par dossier frauduleux de 7 464 € seulement en 2023.

Les échantillons de dossiers à contrôler pour les campagnes 2024 ont été revus à l'aune de ces résultats.

La campagne MCE qui concerne les demandes de certificats de vie pour les pensionnés résidant à l'étranger est pilotée dans le cadre de l'interbranche. En 2023, le nombre de dossiers bloqués a été réduit de 48 % et le montant du préjudice évité a diminué de plus de 80 %.

Par ailleurs en 2023, plusieurs tentatives de fraude au RIB liées à une usurpation de compte ont été détectées. La fraude a été signalée dès le premier mois de versement de la pension et a pu être circonscrite rapidement avec un montant de préjudice subi d'environ 5 000€ pour un préjudice évité de plus de 1,5 millions d'euros.

A la suite de ces signalements de fraude, les modifications de RIB sur le compte affilié ont été suspendues afin de sécuriser le dispositif.

# LA RÉFORME DES RETRAITES 2023

La loi n°2023-270 du 14 avril 2023, portant réforme des retraites prévoit un relèvement progressif de l'âge d'ouverture des droits à la retraite et une accélération du calendrier de montée en charge de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein, ainsi que des mesures transverses inter-régimes.

Le décret n°2023-690 du 28 juillet dernier transpose les principales mesures de cette réforme pour le régime spécial de retraite du personnel de la Régie Autonome des Transports parisiens.

## Qu'est-ce qui a changé ?

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- La suppression du régime spécial de retraite RATP pour les futurs embauchés ;
- Une évolution des règles concernant le cumul emploi-retraite intégral ;
- La mise en place du dispositif de retraite progressive ;
- La prise en compte des périodes d'assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF) et d'assurance vieillesse des aidants (AVA) dans le cadre des carrières longues ;
- La surcote en cas d'attribution d'une majoration de durée d'assurance ou bonification liée aux enfants ou à la maternité (à 63 ans).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Le relèvement progressif de l'âge de départ à 54 ans pour le tableau B, à 59 ans pour le tableau A et à 64 ans pour le service sédentaire ;
- La modification du calendrier d'augmentation de la durée d'assurance pour obtenir une retraite sans décote ;

- L'assouplissement des modalités de départ anticipé au titre d'une situation de handicap ;
- L'aménagement des modalités de départ anticipé au titre d'une carrière longue.

Les conditions « paramétriques » qui s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, concernent donc la détermination de la durée de référence et la date d'ouverture de droit.

Pour accompagner ses affiliés dans la compréhension de ces nouvelles mesures :

La CRP RATP a amélioré le simulateur de l'espace personnel du site, afin de refléter les récentes modifications apportées aux réglementations concernant la réforme des retraites.

Cela signifie qu'il est désormais plus précis et fournira des estimations plus fiables en fonction des dernières données et des nouvelles règles en vigueur, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les autres dispositions prévues dans le cadre de la réforme, telles que les ajustements des conditions de départ anticipé pour carrière longue, sont en cours de développement pour être intégrées au simulateur.



# LA RÉFORME DES RETRAITES 2023

Deux newsletters ont été réalisées et adressées par mail, aux affiliés actifs, en septembre et octobre 2023.

Celles-ci sont consultables également sur le site de la caisse.



## LES INDICATEURS DE LA COG EN 2023

Réf	Intitulé Indicateur	Valeur 2023	Objectif 2023
FT 3001	INDICATEUR D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES	34,1%	22%
RE 400+500	ATTRIBUTION DES DROITS DIRECTS ET DÉRIVÉS DANS LE DÉLA REQUIS	99,5%	> 98%
FT 400	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE	92,7%	> 89%
FT 415	TAUX DE SATISFACTION TÉLÉPHONIQUE	92,8%	> 87%
FT 425	TAUX DE SATISFACTION POUR LES RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS	90,9%	> 87%
FT 433	TAUX DE SATISFACTION DU TRAITEMENT DES COURRIERS	90,3%	> 86%
FT 440	TAUX DE SATISFACTION DU TRAITEMENT DES MAILS	90,2%	> 87%
FT 454	TAUX DE SATISFACTION DE L'UTILISATION DU SITE INTERNET	92,2%	> 87%
FT 1001	RESSENTI DE LA RÉITÉRATION : % D'AFFILIÉS DÉCLARANT NE PAS AVOIR RELANCÉ LA CAISSE	8,4%	< 7,1%
FT 1001	RESSENTI DE LA RÉITÉRATION : % D'AFFILIÉS DÉCLARANT AVOIR RELANCÉ PLUSIEURS FOIS LA CAISSE	84,4%	< 88,1%
FT 200	POURCENTAGE D'APPELS ABOUTIS	93,2%	> 93%
FT 801	TAUX DE COURRIELS TRAITÉS DANS LES DÉLAIS	55,7%	> 52%
FT 2000	TAUX DE RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES DÉLAIS	85%	> 82%
MRF 230	TAUX DE QUALITÉ DES DOSSIERS VALIDÉS (IQV)	100%	> 91%

FT 900	TAUX DE MUTUALISATION DES ACHATS EN INTRA ET INTERBRANCHE	14%	≥ 14%
	TAUX DE DEMANDES DE RETRAITE EN LIGNE (DRIL)	54,1%	> 18%
	MONTANT DES FRAUDES ÉVITÉES	9 494 303,00 €	2 100 000 €
	NOMBRE D'USAGERS / NOMBRE D'ETPA (CDD et CDI)	2 218,61	> 2150
	TAUX DE PERFORMANCE BUDGÉTAIRE	52€ / affilié	< 51 € / affilié
FT 700	RATIO DE SURFACE UTILE / AGENT	19,5 m <sup>2</sup>	≤ 18 M <sup>2</sup>
D105	TAUX D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	-21,4%	-2% / conso énergie finale 2019
MR 130	TAUX D'INCIDENCES FINANCIÈRES DES ERREURS (TIF)	0%	< 0,95%
MRF510	TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS À 24 MOIS	63,8%	> 82%
	TAUX DE DISPONIBILITÉ DES APPLICATIONS	99%	> 98%
FT 500	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE DE COURTE DURÉE INFÉRIEUR À 8 JOURS	1,2%	≤ 1,15%
FT 601	TAUX DE FORMATION DES AGENTS	78,6%	≥ 62%

## LE BUDGET DE LA COG EN 2023

Budgets	COG 2023	Exécuté 2023
PERSONNEL	3 184 845,00 €	2 819 527,25 €
INVESTISSEMENT	176 000,00 €	48 015,16 €
FONCTIONNEMENT	2 150 777,65 €	1 959 314,22 €
DÉPENSES À CARACTÈRE ÉVALUATIF	445 461,00€	70 005,00€

## Les données démographiques

Les pensions  
du régime spécial

**32**

Focus réformés

**37**

Les pensions  
de réversion

**38**

Les pensions  
de coordination  
et de retraite  
complémentaire

**39**

Les perspectives  
du régime

**41**



# LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023.



## → LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2022	2023	Variation %
<b>PENSIONS DIRECTES</b>			
Cas général	31 090	31 294	0,66%
Démisionnaires	627	655	4,47%
Parents de 3 enfants et +	1 049	1 080	2,96%
Réformés	2 288	2 247	-1,79%
<b>Total</b>	<b>35 054</b>	<b>35 276</b>	<b>0,63%</b>
<b>PENSIONS DE RÉVERSION</b>			
Veufs(ves)	10 270	10 187	-0,81%
Orphelins	230	220	-4,35%
<b>Total</b>	<b>10 500</b>	<b>10 407</b>	<b>-0,89%</b>
<b>PENSIONS D'ORPHELINS</b>			
	437	426	-2,52%
<b>TOTAL</b>	<b>45 991</b>	<b>46 109</b>	<b>0,26%</b>

**35 054**  
pensions du régime spécial  
ont été versées en 2022

**35 276**  
pensions directes  
ont été versées en 2023

## → RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre	
	2022	2023
Cadres	4 272 12,19%	4 262 12,08%
Maîtrises	10 156 28,97%	10 190 28,89%
Opérateurs	20 626 58,84%	20 823 59,03%
- conducteurs	3 587 10,23%	3 611 10,24%
- machinistes	7 592 21,66%	6 403 18,15%
- maintenance	3 601 10,27%	3 620 10,26%
- exploitation	5 279 15,06%	5 352 15,17%
- administratifs	567 1,62%	574 1,63%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>35 054</b>	<b>35 275</b>

## → RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2022		Effectif pensions directes au 31/12/2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 377 79,05%	895 20,95%	3 346 78,51%	916 21,49%
Maîtrises	8 344 82,16%	1 812 17,84%	8 335 81,80%	1 855 18,20%
Opérateurs	16 399 79,51%	4 227 20,49%	16 578 79,61%	4 245 20,39%
- conducteurs	3 258 82,16%	329 17,84%	3 268 81,80%	343 18,20%
- machinistes	6 884 82,16%	708 17,84%	5 024 79,61%	1 379 20,39%
- maintenance	3 543 82,16%	58 17,84%	3 557 79,61%	63 20,39%
- exploitation	2 410 82,16%	2 869 17,84%	2 488 79,61%	2 864 20,39%
- administratifs	304 82,16%	263 17,84%	309 79,61%	265 20,39%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>28 120</b>	<b>6 934</b>	<b>28 259</b>	<b>7 016</b>

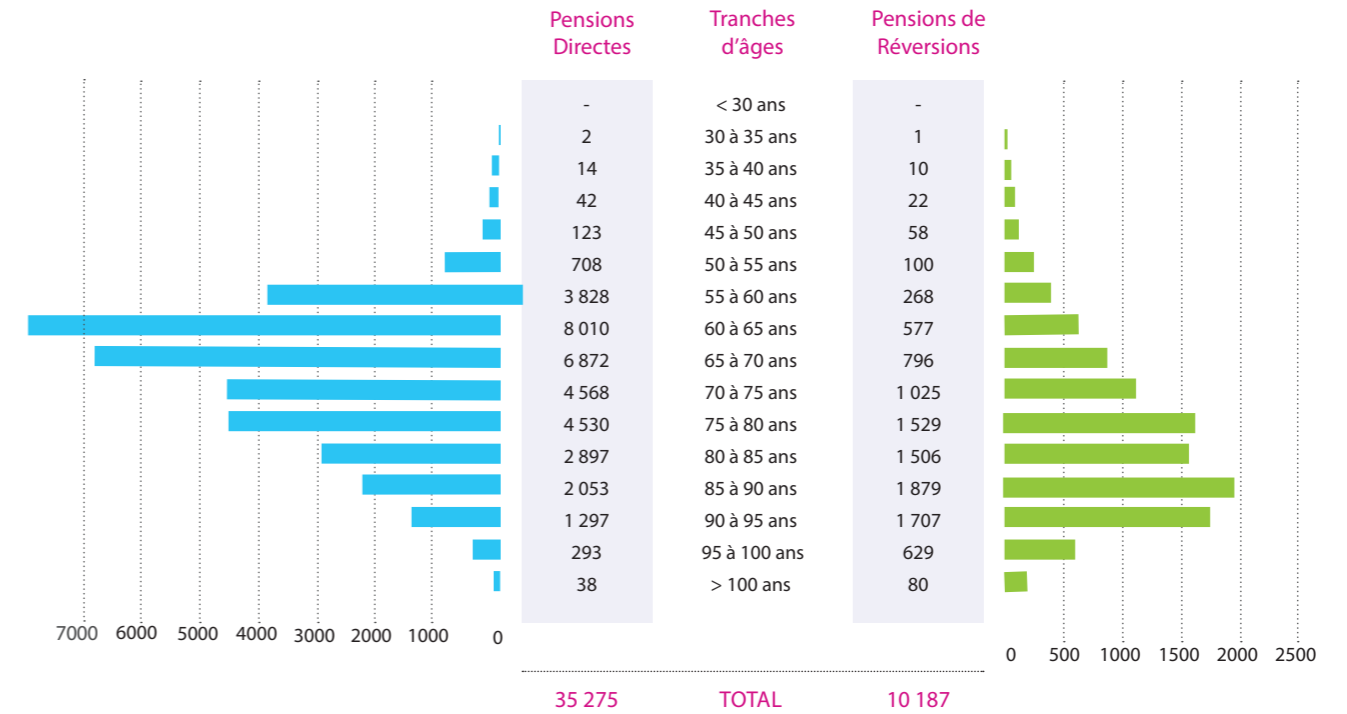
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (FLUX)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2023			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	82	41	123	61,24	60,78	61,08
Maîtrises	212	81	293	57,77	58,23	57,89
Opérateurs	681	146	827	57,26	56,34	57,10
- conducteurs	107	17	124	58,01	56,98	57,87
- machinistes	224	44	268	56,68	57,21	56,79
- maintenance	132	5	137	58,87	56,58	58,79
- exploitation	138	93	231	56,87	56,97	56,91
- administratifs	10	7	17	58,96	58,36	58,71
<b>ENSEMBLE</b>	<b>975</b>	<b>268</b>	<b>1 243</b>	<b>57,70</b>	<b>57,59</b>	<b>57,68</b>

**57,55 ans**  
âge moyen des pensions entrants en 2022

**57,68 ans**  
âge moyen des pensions entrants en 2023

→ PYRAMIDE DES ÂGES 2023 POUR L'ENSEMBLE DES PENSIONNÉS DU RÉGIME (Stock au 31/12/2023)



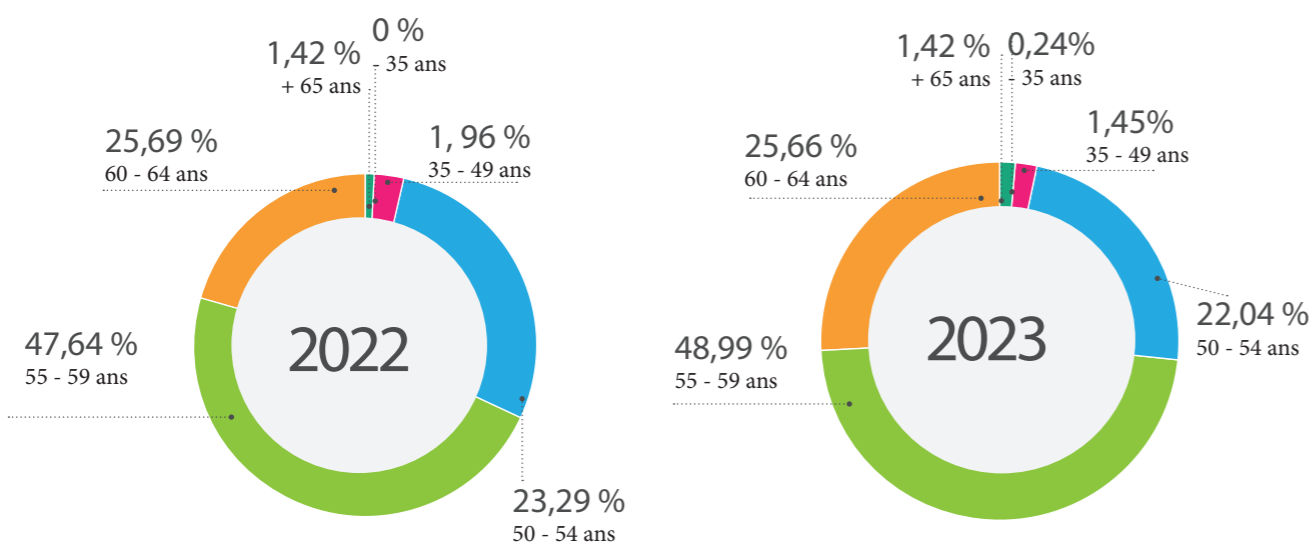
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP 31/12/2023			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 346	916	4 262	73,92	73,04	73,73
Maîtrises	8 335	1 855	10 190	70,49	68,94	70,21
Opérateurs	16 578	4 245	20 823	68,75	69,62	68,93
- conducteurs	3 268	343	3 611	70,71	60,99	69,78
- machinistes	5 024	1 379	6 403	70,15	70,54	70,24
- maintenance	3 557	63	3 620	70,27	69,33	70,25
- exploitation	2 488	2 864	5 352	65,90	70,84	68,54
- administratifs	309	265	574	68,43	70,31	69,30
<b>ENSEMBLE</b>	<b>28 259</b>	<b>7 016</b>	<b>35 275</b>	<b>69,88</b>	<b>69,89</b>	<b>69,88</b>

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES AVEC DÉCOTE, SURCOTE ET SANS (FLUX 2023)

Pensions du Régime Spécial	Homme	Femme	Ensemble
Départs avec Décote	271	48	319
Départs avec Surcote	49	14	63
Départs sans Décote et sans Surcote	655	206	861
<b>Total</b>	<b>975</b>	<b>268</b>	<b>1 243</b>

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR TRANCHE D'ÂGE



→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉ EN CSP (FLUX)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2022	2023	ÉVOLUTION	2022	2023	ÉVOLUTION	2022	2023	ÉVOLUTION
Cadres	5 174,40 €	5 360,64 €	3,60%	4 983,13 €	5 269,24 €	5,74%	5 119,52 €	5 330,17 €	4,11%
Maitrisés	3 442,28 €	3 504,51 €	1,81%	3 473,81 €	3 411,14 €	-1,80%	3 449,21 €	3 478,70 €	0,85%
Opérateurs	2 321,24 €	2 452,15 €	5,64%	2 170,58 €	2 146,94 €	-1,09%	2 290,35 €	2 398,27 €	4,71%
<b>TOTAL</b>	<b>2 858,40 €</b>	<b>2 925,59 €</b>	<b>2,35%</b>	<b>2 553,08 €</b>	<b>3 006,69 €</b>	<b>17,77%</b>	<b>2 799,99 €</b>	<b>2 943,07 €</b>	<b>5,13%</b>

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL (STOCK)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2022	2023	ÉVOLUTION	2022	2023	ÉVOLUTION	2022	2023	ÉVOLUTION
Cadres	4 632,06 €	4 701,31 €	1,49%	4 264,25 €	4 362,94 €	2,31%	4 555,00 €	4 628,59 €	1,62%
Maitrisés	2 970,55 €	3 024,00 €	1,80%	2 821,49 €	2 885,70 €	2,28%	2 943,95 €	2 998,83 €	1,86%
Opérateurs	2 143,07 €	2 179,41 €	1,70%	1 766,01 €	1 800,24 €	1,94%	2 065,79 €	2 102,11 €	1,76%
<b>TOTAL</b>	<b>2 539,91 €</b>	<b>2 727,07 €</b>	<b>7,37%</b>	<b>2 212,73 €</b>	<b>2 421,81 €</b>	<b>9,45%</b>	<b>2 475,68 €</b>	<b>2 666,36 €</b>	<b>7,70%</b>

## FOCUS RÉFORMÉS

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2023			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	1	1	2	51,69	55,55	53,62
Maitrisés	2	2	4	48,13	47,81	47,97
Opérateurs	15	12	27	46,14	49,54	47,65
- conducteurs	2	0	2	37,52	-	37,52
- machinistes	8	5	13	48,63	50,47	49,34
- maintenance	0	2	2	-	54,59	54,59
- exploitation	3	3	6	45,78	41,11	43,45
- administratifs	0	0	0	-	-	-
<b>ENSEMBLE</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>46,67</b>	<b>49,71</b>	<b>48,05</b>

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2023		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	29	26	55
Maitrisés	96	96	192
Opérateurs	1 475	525	2 000
- conducteurs	92	21	113
- machinistes	952	223	1 175
- maintenance	193	14	207
- exploitation	183	227	410
- administratifs	55	40	95
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 600</b>	<b>647</b>	<b>2 247</b>

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2023 (stock)			Réformés au 31/12/2023 (flux)		
	Hommes	Femmes	ENSEMBLE	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Cadres	3 437,34 €	3 071,41 €	3 264,35 €	3 575,01 €	3 739,63 €	3 657,32 €
Maitrisés	2 139,31 €	2 095,70 €	2 117,50 €	2 223,19 €	1 200,40 €	1 711,79 €
Opérateurs	1 282,40 €	1 163,65 €	1 251,23 €	1 197,73 €	1 426,87 €	1 299,57 €
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 372,87 €</b>	<b>1 378,61 €</b>	<b>1 374,52 €</b>	<b>1 443,74 €</b>	<b>1 550,86 €</b>	<b>1 492,43 €</b>

## LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

### → PENSIONS DE RÉVERSION VEUF(S)

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2023	Âge moyen des pensions éteintes 2023	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2023
Hommes	77,01	88,35	8,39
Femmes	76,25	90,39	18,92
<b>ENSEMBLE</b>	<b>76,29</b>	<b>90,29</b>	<b>18,39</b>

### → MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2023 (FLUX)

NATURE DE PENSION	2022	2023	Évolution
Opérateur	821,34 €	942,76 €	14,78%
Maîtrise	1 111,70 €	1 175,72 €	5,76%
Cadre	1 872,46 €	2 016,66 €	7,70%
<b>TOTAL</b>	<b>1 007,76 €</b>	<b>1 174,47 €</b>	<b>16,54%</b>

### → MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (STOCK)

	2023			
	Opérateur	Maîtrise	Cadre	ENSEMBLE
Total réversions	796,38 €	1 093,83 €	1 846,66 €	984,38 €
Veuves, veufs	834,37 €	1 130,53 €	1 903,16 €	1 027,37 €
Orphelins	273,80 €	326,06 €	565,86 €	306,40 €

## LES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

### PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n°2008-637 du 30 juin 2008, les pensions de Sécurité Sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1<sup>er</sup> juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

### PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de Sécurité Sociale.

### → LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2022	2023	Variation %
<b>Pensions de sécurité sociale</b>			
Pensions directes	3 849	3 886	0,96%
Pensions de réversion veufs(ves)	802	792	-1,25%
<b>Total</b>	<b>4 651</b>	<b>4 678</b>	<b>0,58%</b>
<b>Pensions de retraites complémentaires</b>			
Pensions directes	3 405	3 399	0,18%
- ARRCO	2 673	2 504	-6,32%
- AGIRC	222	216	-2,70 %
- ARRCO-AGIRC	510	679	33,14%
Pensions de réversion veufs(ves)	1 002	974	2,79%
- ARRCO	855	797	-6,78%
- AGIRC	43	43	0,00%
- ARRCO-AGIRC	104	134	28,85%
<b>Total</b>	<b>4 407</b>	<b>4 373</b>	<b>-0,77%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 058</b>	<b>9 051</b>	<b>-0,08%</b>

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME DE COORDINATION PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS

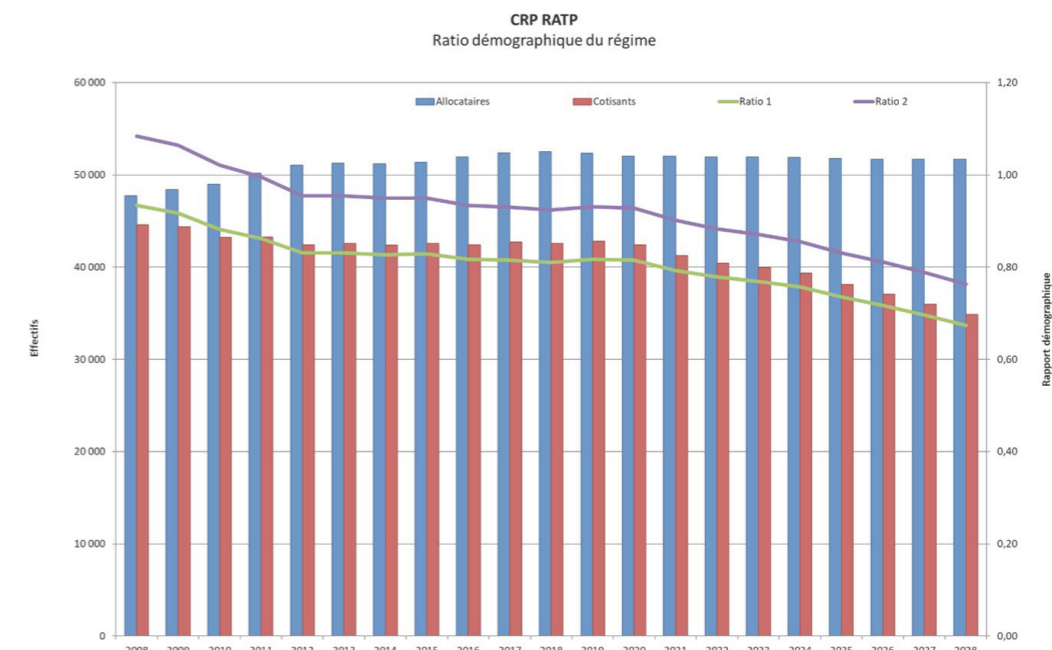
Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC	Retraite Complémentaire AGIRC-ARRCO
2022	104,24 €	55,89 €	91,29 €	85,78 €
2023	107,37 €	59,48 €	96,48 €	86,44 €

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME DE COORDINATION PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2023

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes de Coordination			
Ensemble	63,19	83,76	22,07
Pensions de réversion de Coordination			
Ensemble	74,47	87,98	17,10

## LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

Toute projection dans le temps repose forcément sur un minimum d'hypothèses.

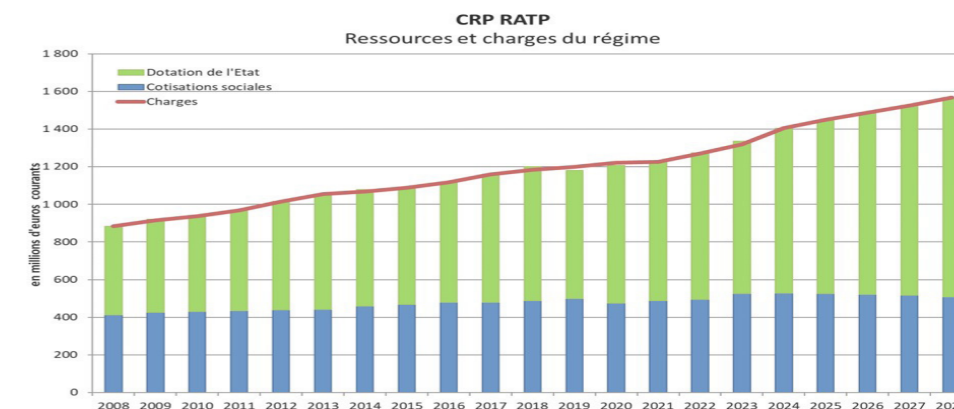


Deux définitions du ratio démographique peuvent être retenues :

- Ratio 1 = Nb. cotisants / ( Nb. pensions directes + Nb. pensions de réversion ) ;
- Ratio 2 = Nb. cotisants / ( Nb. pensions directes + 50% × Nb. pensions de réversion ).

NB : Dans la formule du ratio 2, le 50 % correspond au taux de réversion du Régime Spécial.

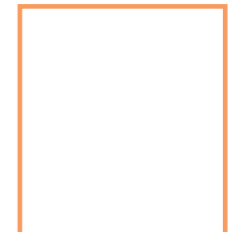
Le ratio démographique, qui représente le nombre de cotisants par allocataire, est en baisse constante et devrait continuer à diminuer dans les années à venir, en particulier depuis la fermeture du régime.



Du fait de l'augmentation rapide des prestations servies par le Régime Spécial, et malgré une baisse ponctuelle en 2019, il est anticipé une hausse du besoin de financement par la subvention d'équilibre (470 M€ en 2008, 810 M€ en 2023 et 1054 M€ attendu en 2028).

## Les annexes financières

Trésorerie du régime  
**44**



Certification des comptes  
**45**

## TRÉSORERIE DU RÉGIME

Financement du régime en 2022 en K€	2022	2023	Variation 2022/2023
Charges	1 269 891,83	1 317 736,55	3,77%
Produits	1 274 062,04	1 337 608,72	4,99%
Résultat comptable	4 170,21	19 872,16	
Fonds de roulement	11 078,61	30 205,79	172,65%
Besoin en fonds de roulement	15 895,20	21 893,41	37,74%
Trésorerie nette	26 973,81	52 099,20	93,15%
Recettes (cotisations)	494 250,04	524 893,41	6,20%
Subvention de l'Etat	777 368,50	809 755,29	4,17%
Répartition subvention de l'Etat	61,13 %	60,67%	-0,75%

## CERTIFICATION DES COMPTES

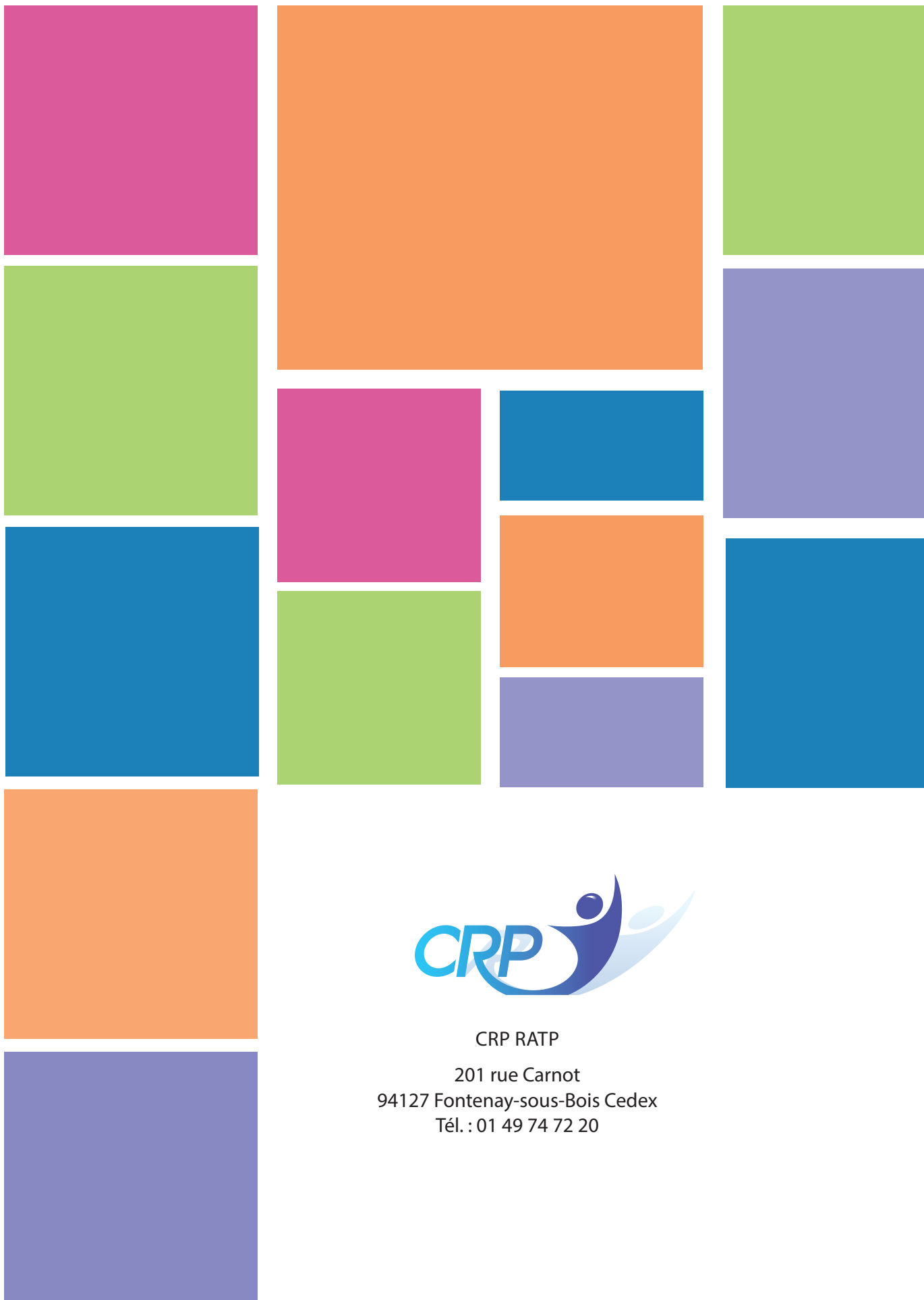
Les comptes d'un organisme de sécurité sociale sont audités par une instance chargée de la certification en application de l'article 5 du décret n°2008-1514 du 30 décembre 2008.

Le résultat de ces différents travaux a permis au cabinet MAZARS de certifier les comptes de la CRP RATP sans réserve.

Comme chaque année depuis 2018, la CRP RATP est auditée par le Cabinet de commissaires aux comptes MAZARS.

L'arrêté des comptes de l'année comptable 2023 a été réalisé suivant les approches de contrôle interne, d'audit de sécurité informatique et d'audit financier.





CRP RATP  
201 rue Carnot  
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex  
Tél. : 01 49 74 72 20